

# LE JOURNAL D'INFORMATION DE VOTRE COMMUNE



| Dans ce numéro            |                   |
|---------------------------|-------------------|
| Le Mot du Maire           | 3                 |
| Finances                  | 4                 |
| Urbanisme                 | 5-6               |
| Travaux                   | 7-8               |
| Voirie                    | 9                 |
| Cérémonies                | 10-11             |
| Histoire                  | 12                |
| Groupe scolaire           | 13-14-15-16-17-18 |
| Les actions de la commune | 19-20-21-22-23-24 |
| Associations communales   | 25-26-27-28-29-30 |
| La parole à...            | 31-32-33          |
| Incivilités               | 34                |
| Obligations du citoyen    | 35-36-37          |
| CCBS                      | 38-39-40-41       |
| Infos utiles              | 42-43-44-45-46-47 |
| Communication             | 48-49             |
| Etat Civil                | 50                |
| Horaires Mairie           | 51                |



## Le mot du Maire

En essayant de faire le bilan de cette année 2021, plusieurs choses me sont venues à l'esprit, mais un mot plus important que les autres m'est apparu comme essentiel pour résumer cette année écoulée : **Merci**.

Oui, **Merci**. Un mot employé si souvent, tout au long d'une journée, d'une année, d'une vie. Un mot que l'on enseigne très tôt aux enfants et qui malheureusement a tendance, avec le temps, à être considéré comme désuet, machinal voire sans intérêt. Un mot pourtant qui, aujourd'hui, au regard du bilan que je souhaite faire, revêt une signification bien particulière et très importante à mes yeux.

**Merci** à Hervé, Franck et Gilles qui jour après jour, saisons après saisons et sous tous les climats entretiennent nos espaces verts et la voirie de notre commune. Pas toujours sur le devant de la scène, mais si précieux pour ceux qui les regardent, et si importants pour notre village.

**Merci** à Clément, qui par son engagement quotidien maintient en bon état nos bâtiments. De l'ampoule grillée à l'application stricte du protocole sanitaire à l'école, toujours disponible et de bonne humeur malgré les problèmes à résoudre.

**Merci** Séverine, Annabelle, Virginie, Ludivine, Juana, Priscilla, Alexandra, pour votre dévouement, vous adaptant au gré des consignes sanitaires, à la garderie et à la cantine, dans le seul objectif de protéger les enfants du groupe scolaire. Merci aussi pour votre présence auprès de l'équipe pédagogique en apportant une aide précieuse dans l'organisation du temps scolaire.

**Merci** Marie-Christine et Adeline, pour votre présence tout au long de l'année au service des habitants de la commune. Point d'ancrage si important pour toute l'équipe municipale, que serions-nous sans vos conseils avisés et votre bonne humeur devant nos multiples demandes ? Je serais injuste si je n'associais pas à ces remerciements, Katia et Murielle qui par leur disponibilité et leur réactivité ont permis la bonne continuité des services administratifs.

**Merci** à Bruno, Sophie, Émile, Cécile et Christian, adjointes et adjoints, qui ont prouvé depuis près de deux ans leur attachement à notre commune par leur engagement et leur disponibilité de chaque instant. Je ne compte plus les matinées et soirées passées avec vous à chercher des solutions ou à préparer les futurs projets de la commune.

**Merci** Patricia, Bernard, Céline, Francisco, Marie, Philippe, Christine, Julio, Frédérique, David, Annabelle, Thierry, pour vos investissements dans les différentes commissions, vous êtes les relais de nos administrés au sein du conseil municipal et réciproquement. Vos bons mots, vos remarques pertinentes et nos échanges verbaux ou téléphoniques ont été pour moi essentiels dans les décisions que nous avons dû prendre tout au long de cette année.

**Merci** à vous bénévoles, membres d'associations, qui avez permis de conserver grâce un investissement total un lien dans notre village en organisant le plus de manifestations possibles profitant des moments de répit pour redonner de la couleur au mot convivialité.

Enfin, **Merci** à vous, habitantes et habitants de Chazey-Bons, qui malgré les difficultés n'avez pas perdu votre bonne humeur et **Merci** aussi pour vos sourires et vos mots d'encouragement lors de nos rencontres à la Mairie ou dans le village. Merci pour ces moments qui réchauffent le cœur et l'âme.

Encore **MERCI à tous**

*Je vous souhaite, à Chacune et Chacun d'entre vous, une belle et heureuse année 2022.*

Votre Maire,  
Philip LALLEMENT

## FOCUS ECLAIRAGE PUBLIC

La maîtrise de la consommation d'énergie et l'impact sur l'environnement sont des thèmes récurrents en ces périodes où le climat se dérègle et où nous assistons impuissants à une hausse des températures avec tous les dommages qui en découlent.

La commune de Chazey-Bons n'a pas attendu les conclusions des experts en climatologie pour prendre des mesures de réduction de son empreinte carbone.

Outre l'achat d'un véhicule électrique, le remplacement de la chaudière fuel de la salle des fêtes par une pompe à chaleur, les différents travaux d'isolation thermique des bâtiments communaux (salle des fêtes, ancienne école de Chazey, salle de Cressieu, maison des associations), la commune a, dès 2016, pris la décision de restreindre l'éclairage public en l'éteignant de 23h00 à 05h00.

Quelques dates :

2017 : extinction de l'éclairage public à Cressieu (phase de test)

2017 : création de la commune nouvelle de Chazey-Bons

2019 : extinction de l'éclairage public dans toute la commune

|                              | Cotisations au SIEA |        |        |        |        |       |       |               |
|------------------------------|---------------------|--------|--------|--------|--------|-------|-------|---------------|
| Année                        | 2015                | 2016   | 2017   | 2018   | 2019   | 2020  | 2021  | Gain en 3 ans |
| Population                   | 819                 | 848    | 1018   | 1074   | 1113   | 1148  | 1181  |               |
| Surface (hectares)           | 1076                | 1076   | 1562   | 1562   | 1562   | 1562  | 1555  |               |
| Nombre points lumineux (PL)  | 325                 | 273    | 338    | 338    | 338    | 349   | 349   |               |
| Consommation année n-1 (kWh) | 126889              | 122073 | 148714 | 166141 | 112207 | 70579 | 71403 | 244234 kWh    |
| Coût €                       | 16575               | 16926  | 20956  | 21294  | 15886  | 12913 | 13262 | 21821 €       |
| Coût / PL                    | 59                  | 70     | 70     | 71     | 55     | 45    | 46    |               |
| Coût éclairage public € TTC  | 19175               | 19110  | 23660  | 23998  | 18590  | 15705 | 16054 | 21645 €       |

L'extinction de l'éclairage public de 23h00 à 05h00 aura donc permis d'économiser 244234 kWh, soit environ 21000 € en 3 ans.

Le coût d'un point lumineux est passé de 71 € à 46 €.

C'est un gain non négligeable pour les finances de la commune, mais surtout une dépense énergétique contenue et un bénéfice très important pour la faune nocturne en respectant davantage le cycle du jour et de la nuit.

Nous pouvons être fiers d'avoir été parmi les premiers à franchir le pas et il n'y a d'ailleurs qu'à regarder nos communes rurales voisines qui pour beaucoup ont également pris des mesures de limitation de l'éclairage nocturne pour se rendre compte de la logique de ces décisions.

**INFO EAU & ASSAINISSEMENT** : par délibération en date du 14 octobre 2021, la CCBS a décidé de reporter la date de transfert des compétences Eau et Assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2023.



## Du nouveau à l'urbanisme...

⇒ Les demandes d'autorisation seront dématérialisées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022

### “ J'ai un projet de travaux...



**Certificat d'urbanisme, déclaration préalable de travaux, permis de construire, de démolir, d'aménager, toutes ces demandes doivent faire l'objet d'une autorisation préalable délivrée par la commune avant d'entreprendre les travaux.**

**Pour déposer vos demandes d'autorisation d'urbanisme, la commune met à votre disposition un service en ligne, sécurisé, gratuit et facilement accessible.**

#### Quels sont les avantages de la démarche en ligne ?

- 1 Un service en ligne accessible 7/7 – 24/24 depuis chez vous. Plus besoin de vous déplacer en mairie ou poster votre dossier.
- 2 Une aide en ligne pour vous aider dans la constitution de votre dossier et minimiser les erreurs de saisie.
- 3 Un gain de temps et d'argent. Plus besoin d'imprimer votre dossier et toutes les pièces complémentaires en plusieurs exemplaires papier.
- 4 Un suivi de l'avancement de votre dossier en temps réel.
- 5 Des échanges simplifiés avec l'administration. Les demandes d'information et d'envoi de pièces complémentaires peuvent se faire directement en ligne.
- 6 Un traitement de votre demande optimisé grâce à une administration plus efficace et connectée.



Une adresse unique :  
<https://portail.siea-sig.fr/sve/#/communesList>



Rendez-vous sur le site internet [www.chazey-bons.fr](http://www.chazey-bons.fr) de la communauté de communes Bugey Sud pour accéder au lien du service en ligne et à toutes les informations.

Une fois déposée, votre demande sera transmise au service instructeur par voie dématérialisée.



Les services de la commune restent vos interlocuteurs privilégiés pour vous accompagner tout au long de la procédure.



*Le dépôt en ligne est un nouveau service offert aux usagers mais n'est pas une obligation pour vous. Nos services continuent de vous accueillir pour recevoir vos demandes papiers ou envoyées par courrier recommandé, avec les mêmes délais légaux de traitement de vos demandes.*

En 2021, sur la Commune ont été traités :

- 33 Déclarations Préalables (DP)
- 20 Permis de Construire (PC)
- 54 Certificats d'Urbanisme d'Information<sup>(1)</sup> (CUI)
- 7 Certificats d'Urbanisme Opérationnel<sup>(2)</sup> (CUO)

(1) Il renseigne sur les règles d'urbanisme applicable à un terrain, les limitations administratives au droit de propriété (servitudes d'utilité publique, droit de préemption...), la liste des taxes et participations d'urbanisme (raccordement à l'égout, voirie et réseaux...).

(2) Il indique, en plus des informations données par le certificat d'information, si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de votre projet et l'état des équipements publics (voies et réseaux) existants ou prévus qui desservent ou desserviront ce terrain.

## TRAVAUX réalisés en 2021

❖ *Installation d'une sirène supplémentaire au Groupe Scolaire*

❖ *Changement des lumières extérieures de la Cure*

❖ *Réhausse de l'écoulement des eaux pluviales sur Pugieu*

❖ *Travaux de la Chapelle de Cressieu*



❖ *Pose d'un dégrilleur et d'un tableau électrique à la STEP de Chazey Bons*



## TRAVAUX réalisés en 2021

- ❖ *Remplacement de la chaudière à fioul par une pompe à chaleur à la Salle des Fêtes*



- ❖ *Travaux électriques du clocher de l'Eglise de Bons*

- ❖ *Etude pour les fondations de l'extension du groupe scolaire*





## VOIRIE

❖ *Chemin de Lizieu (Pugieu) : Pose d'un enrochement et réfection de la chaussée*



❖ *Chemin de la Source (Chavillieu) : Revêtement de la chaussée en bi-couche*

# Cérémonie de la Bataille de Narvik

Le 27 février 2021, le Maire, Philip LALLEMENT et Emile PERRAUD, adjoint, ont assisté à la Commémoration de la Bataille de Narvik au monument qui lui est dédié, situé à la zone de Penaye, organisée par la Fédération Régionale des Amicales de Chasseurs Alpains.



# Cérémonies du 11 novembre



A PUGIEU



A BONS



Merci aux enfants de  
l'école qui ont chanté  
La Marseillaise

## Une note d'Histoire...

### PUGIEU

Cette commune du canton de Virieu le Grand s'appelait à l'origine PUGY, nom dont on ignore la signification. La plus ancienne mention de Pugieu date du XIII<sup>ème</sup> siècle. En 1255, Boniface de Savoie, archevêque de Cantorbéry et seigneur de Rossillon, y acquit de Martine, sœur de Jean de la Tour, une partie de la forêt dite du Cône.

Les plus anciens seigneurs de Pugieu sont ceux de la maison de Grammont. En 1361, cette seigneurie appartenait à Pierre de Grammont et, 100 ans plus tard, à un autre Pierre et à François de Grammont. Elle passa ensuite, par voie de mariage, dans la famille d'Andert qui l'aliéna à Gaspard de Fitignieu, de Belley, lequel en était seigneur en 1650. Cette terre fut unie depuis au comté de Rossillon. Joseph-Marie de Barral, comte de Rossillon, l'en démembra et la vendit à Marc-Antoine Brillat-Savarin, procureur en l'élection de Belley qui en reprit le fief le 23 juin 1773. Au milieu du XVII<sup>ème</sup> siècle, il ne restait déjà plus qu'une tour du château de Pugieu.

(Référence : *Topographie historique du Département de l'Ain* par M-C GUIGUE)



**HAMEAU DE CHAVILLIEU**

Le hameau de Chavillieu est un village dont l'architecture est typiquement bugiste.

Ses maisons comportent des pignons surmontés de lauzes.

Sur la place, on trouve :

- le lavoir en pierre datant de 1825. Il était alimenté par une source connue depuis l'Antiquité Romaine

- un très vieux four appartenant jadis au monastère des Dames de Bons et qui fut restauré en 1988. Rattaché depuis 2017 à la Commune de Chazey-Bons, Chavillieu a une histoire ancienne avec l'Abbaye des Dames de Bons.

Selon certains textes et la transmission orale, il y avait, à l'époque, un monastère dont les moines avaient pour mission d'entretenir et de surveiller les récoltes de l'Abbaye des Dames de Bons.





*L'année 2021...*

*Une fois encore, 2021 fût une année pleine de remaniements, tant sur le plan vigilance que sur les solutions à mettre en œuvre dans des délais courts pour se prémunir de ce virus et des variants circulant activement. Et oui, le masque était toujours de rigueur pour nos chérubins et le personnel.*

*Notre groupe scolaire a su faire face à ces périodes très mouvementées. L'équipe enseignante a accompagné dans le calme et la sérénité les élèves et les parents afin que les journées d'apprentissage se déroulent dans la bonne humeur. Il n'y a pas eu d'école à distance.*

*\* Février : un protocole strict doit être mis en place où le brassage des élèves est interdit, pas de récréation en commun, et pour la prise du repas, nos 4 agents périscolaires ont dû répartir en 4 lieux distincts les enfants. Cela durera jusqu'en juillet 2021.*

*\* Septembre : la rentrée des classes se fait avec le masque, nous devinons quand même le sourire des enfants à retrouver leurs maîtresses, leurs copains/copines.*

*Le masque est toujours de rigueur du niveau CP au CM2.*

*Le protocole sanitaire est de niveau 2 ; cours en présentiel, maintien des gestes barrières, limitation du brassage des niveaux. Pour la prise des repas, les élèves sont divisés en deux services avec port du masque jusqu'à la mise à table, et lors de tous déplacements.*

*Le groupe scolaire (uniquement les élèves) connaîtra une semaine de répit du 18 au 22 octobre 2021. Hélas, à la rentrée des vacances de Toussaint, le masque redevient obligatoire. Les taux d'incidence remontant en flèche dans notre département.*

*Mais la bonne nouvelle dans tout cela, est l'ouverture d'une 6ème classe, suite aux effectifs ne cessant de croître d'année en année. Mme La Directrice a reçu cette confirmation début juillet 2021 par le Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN).*





*Cette année, le groupe scolaire accueille 137 élèves, ce qui représente 87 familles. C'est la classe de Petite Section qui détient le palmarès en cette rentrée 2021 par rapport aux autres années, avec un effectif de 27 enfants !*

*L'ouverture de cette classe supplémentaire a demandé des réflexions collectives sur plusieurs points dont l'aménagement des locaux existants.*

*La 6ème classe a été installée en salle de motricité et ce sont les élèves de CM1-CM2 qui y travaillent.*

*Cela a, par ailleurs, nécessité des achats de matériel et d'équipements adéquats : couchettes, vidéoprojecteur, stores occultants en salle de motricité pour la 6ème classe, renouvellement de jeux en garderie.*

*M. Le Maire a dédié la salle des fêtes le mardi toute la journée, pour les activités de motricité et autres activités sportives se faisant en salle, sinon le city stade reste disponible lors des belles journées.*

*Le projet d'extension du groupe scolaire annoncé dans la lettre d'information communale en juin 2021 est un sujet engagé et qui devrait aboutir sur la fin 2022.*

*Cette extension d'une classe de 57 m<sup>2</sup>, avec un bureau et un local de rangement sur la partie sud du bâtiment fait suite à une hausse modérée mais constante des effectifs, et de l'ouverture d'une 6ème classe accordée en juillet 2021.*

*La commune est accompagnée par le Cabinet Espace Projet, qui avait déjà suivi et assuré la construction du groupe scolaire.*

*A ce jour, des études de sol ont eu lieu dans le but de s'assurer de la structure du sol pour les fondations du bâtiment.*

## L'équipe pédagogique...



Expérience de mélange des couleurs

Classe de Petite Section  
27 élèves

Enseignante : Anne-Sophie  
Hugon

Atsem : Séverine Paccoud

Classe de Moyenne et  
Grande Section  
27 élèves (11+16)

Enseignante : Céline  
Vantorre

Atsem : Virginie Bernard



LAND ART en forêt



Les CP studieux en classe

Classe de CP  
21 élèves

Enseignante : Florence  
Alberto

Classe de CE1  
23 élèves  
Enseignante : Claire  
Henschen



Classe CE2-CM1  
19 élèves (12+7)  
Enseignante : Sylvie Vallée



Classe de CM1-CM2  
20 élèves (9+11)  
Enseignante : Dorothée  
Salacroup et Bertrand  
Pastor (mardi)

\*AESH (Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap) : Alexandra Grangeat

## L'équipe périscolaire...

Les enfants sont accueillis en garderie le matin de 7h30 à 8h35 et le soir de 16h30 à 18h15.

2 services de cantine sont effectués chaque jour : de 11h45 à 12h30 pour les Maternelles et de 12h35 à 13h20 pour les Élémentaires, afin de limiter le brassage des niveaux. Ces 2 services sont assurés par Annabelle Girerd (Responsable Cantine/Garderie) et Ludivine Lemortellec (Agent Cantine/Garderie).

Pendant le temps de chaque service, Séverine Paccoud (ATSEM PS et Référente Service Périscolaire) et Virginie Bernard (ATSEM MS-GS) assurent la surveillance des groupes dans la cour de récréation où les enfants peuvent se divertir, courir, jouer avec les équipements/jeux mis à leur disposition.

La Commune a conservé le même prestataire mis en place sous la précédente mandature. Les repas sont donc élaborés et fournis par la Société LEZTROY SAVOY (basée à Serrières en Chautagne) depuis maintenant 5 ans. Cette entreprise en plein essor sur le marché du portage pour les collectivités (mais aussi pour les particuliers) s'attarde tous les jours à proposer des mets favorisant le circuit court, le local, les produits de saison... Cette année le repas est facturé 4.70 Euros par enfant.

| Point BIO à chaque repas                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                            |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| mercredi 10 nov.                                                                                                                                                                                                           | Féfé 11/11                                                                                                                                                                                                                      | vendredi 12 nov.                                                                                                                                                                                                           |
| Chiffonade de Batavia, Vinaigre Batarnique<br>Dos de Cabillaud sauce Moutarde<br><b>Et BIO</b> cuit façon Plat<br>Fondue de <b>Poissons BIO</b> , Crème & Curry<br>Crème Chocolat au <b>lait BIO</b> de <b>Minzier</b>     | <div>Exemple de menus</div>                                                                                                                                                                                                     | Velouté de <b>Courgette de Savoie BIO</b> Leszaisons<br>Marmite de <b>Veau BIO</b> au Romarin<br><b>Falots BIO</b> au <b>Pain d'épices BIO</b> de <b>Savoie</b><br>Meule des <b>Pays de Savoie</b><br><b>Banane BIO</b>    |
| mercredi 17 nov.                                                                                                                                                                                                           | jeudi 18 nov.                                                                                                                                                                                                                   | vendredi 19 nov.                                                                                                                                                                                                           |
| Salade de <b>lentilles Vertes BIO</b><br>Haut de Cuisse de Poulet <b>français</b> Rôti aux Herbes<br>Gratin de Chou-fleur au <b>lait BIO</b> de <b>Minzier</b><br>Comté<br><b>Compote Pomme &amp; Cidre BIO</b> Leszaisons | Salade de <b>Carottes BIO</b> à la Vigneronne<br>Souffléaux Beaujolais<br>Pommes de Terre de <b>Savoie</b> Lyonnaises<br><b>Jus de Pomme &amp; Graines BIO</b> de <b>Chez Lacroix</b><br>Marron Polmanon Chocolat <b>Lezroy</b> | Salade Verte, Vinaigrette <b>Lezroy</b><br>Lasagnes de <b>Huile-Savoie</b> aux Légumes de Saison<br><b>Fromage Blanc BIO</b> de <b>Minzier</b> à la <b>Confiture de</b><br><b>Rambouilles BIO</b> Leszaisons               |
| mercredi 24 nov.                                                                                                                                                                                                           | jeudi 25 nov.                                                                                                                                                                                                                   | vendredi 26 nov.                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Devil Oie BIO</b> Mayonnaise<br>Endives au Jambon, Recette des Enfants (Endives, <b>POT BIO</b> , Béchamel au <b>lait BIO</b> )<br>Petit Suisse Sucré<br><b>Banane BIO</b>                                              | Batavia, Vinaigrette <b>Lezroy</b><br>Haut de Cuisse de Poulet <b>français</b> au Miel & Épices<br><b>Céréales Gourmandes BIO</b><br>Gratin de <b>Coque Spaghetti BIO</b><br>Mousse au Chocolat <b>Lezroy</b>                   | Crème Dubarry <b>Leszaisons</b><br><b>Sauze BIO</b> des 2 <b>Savoie</b> à la Provençale<br><b>Coquillettes BIO</b> Alpina <b>Savoie</b> Jus de Beurre<br>Le Devil du Chat <b>BIO</b><br>Pomme <b>BIO</b> de <b>Cercier</b> |



### Réservations cantine et garderie sur

<https://portail.berger-levrault.fr/>

☎ cantine : 04 79 87 28 57

☎ école : 04 79 81 71 73

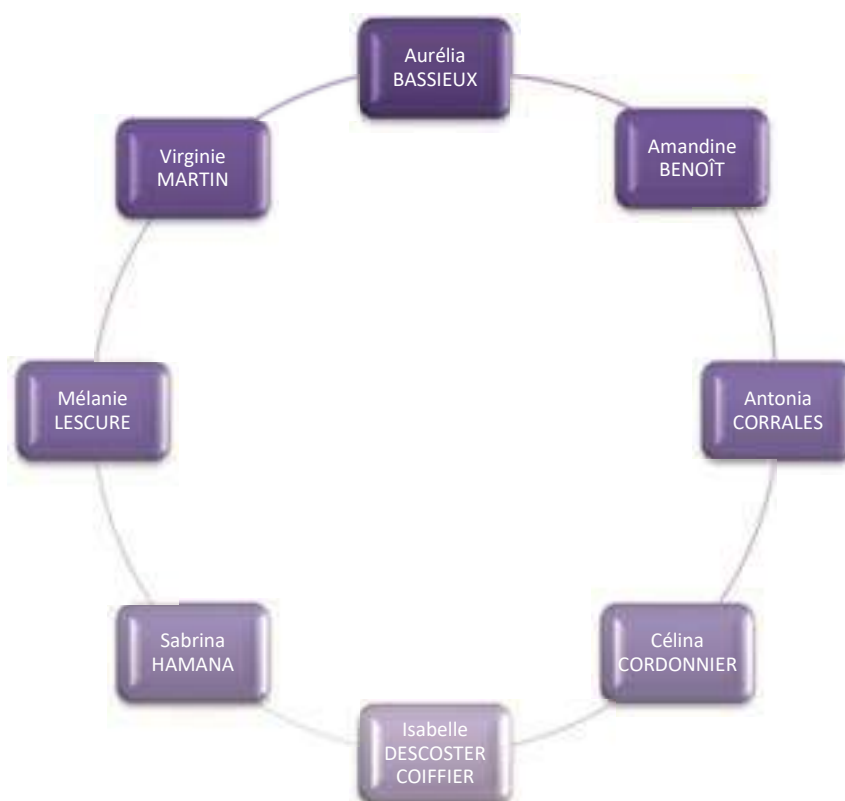
✉ : ce.0010615n@ac-lyon.fr

*L'Equipe municipale, l'Equipe périscolaire et l'Equipe enseignante ont la volonté de travailler dans une dynamique positive et dans une relation de concertation tripartite.*

*Merci pour leur professionnalisme, leur engagement et ce travail d'équipe fédérateur.*



### Représentants de parents d'élèves





Le Samedi 26 juin 2026 sur l'exploitation EARL MAISON GUILLAND à Flaxieu, la Commune était présente, représentée par Cécile Michaud et Patricia Jantet, lors de la rencontre organisée par le Comité Agricole de Territoire Montagne.

Les thèmes abordés : alimentation, biodiversité, économie et emploi, énergies renouvelables, réchauffement climatique, aménagement eau et sol.

## le fil de l'actu...

du 1<sup>er</sup> juillet 2021

Ain

**TERRITOIRES/** Les élus de la Chambre d'agriculture du secteur montagne ont rencontré les élus de la communauté de communes du Bugey sud à Flaxieu.

# On s'était donné rendez-vous en juin

L'été avait permis en juin dernier dans les locaux de la Chambre d'agriculture de « faire le point » sur les actions des élus de la Chambre, mettre en place des réunions, nommer les élus locaux à la Chambre, qui représenteront les élus des communes, des cantons et des agriculteurs élus dans les territoires. Samedi dernier c'est le Bugey sud qui a ouvert le bal, avec une invitation de la Maison Guillard à Flaxieu. Après un accueil à la mairie, petit tour dans le superbe village du Bugey qui vit au rythme des vendanges.

### Vignes et maisons neuves

Les nouvelles maisons de pierres forment le repère du village entouré de vignes. Des constructions récentes témoignent de la vitalité du territoire. Les communes, porte de terre au milieu des vignes, ont des parcelles qui ont été vendues par des particuliers, souvent au fil à la pelle à la municipalité. La collectivité ne se passe pas toujours très bien entre agriculteurs et résidents. En cause le bruit des machines et leurs passages sur les parcelles des vignes qui dérangent. Pour Lionel Mares, président du comité agricole territoire montagne,

« il faudrait pouvoir attirer les élus d'agriculture d'aujourd'hui pour attirer les élus de demain ». La Chambre a en effet un moment privilégié du dialogue, sur la base des propositions émises dans le SCoT (des schémas de cohérence territoriale) obligatoires pour les communes depuis décembre 2000 entre les élus communales et les agriculteurs locaux. Le SCoT ne peut pas être, mais il offre un point territorial auquel les acteurs agricoles doivent être pleinement associés.

### Connaître les services de la Chambre

De retour à la maison Guillard, Delphine Guin, chargée de territoire, a expliqué les différents services de la Chambre d'agriculture et l'accompagnement qu'ils sont à même de réaliser auprès des agriculteurs comme des collectivités. « Nous sommes prêts à vous accompagner sur les aspects agricoles, nous vous invitons à nous rencontrer, nous vous apporterons une réponse et une question ». Solène Tillet, référente bio à la chambre, a développé le sujet agriculture d'aujourd'hui. Plusieurs d'agriculteurs ont rejoint la table et ont pu échanger avec les élus locaux.



Président du comité agricole territoire montagne et élus de la communauté de communes du Bugey sud à Flaxieu.



Delphine Guin, chargée de territoire, a expliqué les différents services de la Chambre d'agriculture.

Richard, président de la communauté de communes, a été pour sa part expert sur le maïs. Lionel Mares a rapporté sa charte mise en place concernant les ZNI (zone de non traitement) avec une perte partielle d'impôt. « C'est un peu compliqué, mais les documents du...



Guillaume Richard, président de la communauté de communes, a expliqué les différents services de la Chambre d'agriculture.

ne sait plus trop où en est... Quant à Julien Guibert, secrétaire général, il est resté sur l'histoire de la Chambre, celle qui frappe certains villages, en estimant « que tout a été fait pour le bien de la région ».



Lionel Mares, président du comité agricole territoire montagne.

Lionel Mares, président du comité agricole territoire montagne.

## « Je me suis sentie accueillie dans le Bugey »

Après un BTS en agriculture et diplômée d'agriculture, Nadège, de la maison de Jeanne, a d'abord voulu de « installer dans le Bugey, mais finalement c'est la vente du domaine qui l'a faite résidente à Flaxieu, dans le Bugey, c'est tellement beau le Bugey et je me suis sentie bien accueillie, elle a été accueillie par les élus locaux. L'agriculture est une activité qui est très présente dans le Bugey, elle a été accueillie par les élus locaux. L'agriculture est une activité qui est très présente dans le Bugey, elle a été accueillie par les élus locaux. L'agriculture est une activité qui est très présente dans le Bugey, elle a été accueillie par les élus locaux.



Nadège, résidente à Flaxieu, a été accueillie par les élus locaux.

## « C'est écrit que nous ne devons pas récolter cette année »

Installée en 1993 sur une EARL, Pierre-François Guillard se souvient que la météo était bonne, il avait le temps de son temps. La transformation de son terrain qui faisait de l'agriculture pour lui, mais aussi de la vente de produits, a été une expérience. « C'est écrit que nous ne devons pas récolter cette année », a-t-il écrit. « C'est écrit que nous ne devons pas récolter cette année », a-t-il écrit. « C'est écrit que nous ne devons pas récolter cette année », a-t-il écrit.



Pierre-François Guillard, agriculteur, a été accueillie par les élus locaux.



Régis Carlin, président du comité agricole territoire montagne, a expliqué les différents services de la Chambre d'agriculture.



## LES ACTIONS DE LA COMMUNE

### LES ENJEUX AGRICOLES

- Répondre à la demande croissante pour une alimentation de proximité
- Rechercher à des solutions durables pour l'alimentation des bovins (concurrence avec l'eau potable)
- Maintenir la diversité des activités agricoles du territoire qui font toute sa richesse
- Accompagner le développement touristique du territoire au niveau agricole : création de nouvelles activités, communication, accompagnement des politiques touristiques

### SUR VOTRE TERRITOIRE, LA CHAMBRE D'AGRICULTURE...

- Accompagne les élus dans l'aménagement de leur territoire (SCOT, PLU)
- Assure le suivi des Associations foncières pastorales de Chevornay, de Belmont-Luthézieu, de Ravère et de La grange des prés, et le suivi des Groupements pastoraux de Retord, du Bulloz, de La Lièbe, et du Colombier.
- A participé à l'élaboration du Projet agro-environnemental et climatique Masut du Bugey et assure le suivi des contrats des exploitants
- Suit les travaux du service gestion de l'eau / Gemapi de la collectivité notamment tout ce qui touche au Séran.

## TERRALTO

ENSEMBLE PARLONS VOTRE PROJET

Partageons ensemble les enjeux agricoles de votre territoire

CC BUGÉY SUD

### Vos interlocuteurs

Contacts  
Delphine GUON  
Chambre de territoire Bugey - Haut Bugey - Pays de Gex  
delphine.guon@chambre-agriculture.fr  
04 74 45 18 18

Chambre d'Agriculture de l'Ain  
4, Avenue du Champ de Foire  
69 100  
07 001 80 000 EN BREUSE  
www.chambre-agriculture.fr



L'activité agricole est une source inépuisable de richesse économique pour votre territoire, par la diversité des produits alimentaires qu'elle produit, ainsi que par les emplois directs ou indirects dans les nombreuses filières ou entreprises associées à cette gamme. Elle assure également des perspectives en matière de production d'énergies renouvelables ou encore de captation du carbone.

Soumise de défendre une qualité et un cadre de vie, elle contribue en conséquence pour répondre aux attentes croissantes quant à l'environnement et à l'attractivité de proximité. Elle joue aussi un rôle prépondérant dans la structuration, le dynamisme et l'attractivité de votre territoire.

Si vos territoires se recomposent sous l'effet des politiques publiques, ils le font aussi à travers le changement des modes de vie de vos habitants, l'évolution de nouvelles attentes, le besoin de nouvelles services. Ces évolutions à la fois sociales, économiques et culturelles se traduisent par de nouvelles relations entre territoires actuels et futurs. Dans le cadre de ces dynamiques, de nouveaux liens s'établissent entre les fonctions productives, résidentielles, récréatives de nos territoires, qui modifient les interactions entre les acteurs.

A l'interface entre la territoire et les agriculteurs, la Chambre d'Agriculture de l'Ain est un partenaire privilégié pour vous accompagner dans la mise en œuvre de vos projets de territoire.

Contacts locaux  
Michel JONIS, président de la Chambre d'Agriculture de l'Ain  
Sébastien MATHIS, président du comité agricole de territoire



## L'AGRICULTURE CC BUGÉY SUD



- Espaces boisés
- Urbanisation
- Surfaces en eau
- Limites Communales
- Zones agricoles : zones de culture
- Zones agricoles : zones de prairie



236 exploitations



320 agriculteurs



72 hectares de SAU moy./exploitation



50 exploitations en agriculture bio

Source : recensement 2010 et 2017  
\*SAU = surface agricole utile

### NOMBRE D'EXPLOITATIONS PAR TYPE DE PRODUCTION



### LES SURFACES



### ÂGE DES AGRICULTEURS EN ACTIVITÉ EN 2025





## Une Naissance = 1 Arbre planté

**CHAZEY-BONS**

### Un arbre planté pour chaque naissance dans la commune



À chaque naissance, un arbre sera planté à Chazey-Bons.  
Photo: Progress'Chazey-Bons

« Un de nos engagements de campagne lors des élections municipales était de planter un arbre pour chaque naissance survenue sur la commune. Comme il y a eu six naissances l'année dernière, nous avons planté avec les conseillers municipaux et les services techniques trois lilas des indes dans le parc de la mairie et trois bouleaux blancs pyramidal au rond-point de l'école de la Louvassière », déclare

Philippe Lallement, maire de Chazey-Bons.

« Nous avons attendu le plus longtemps possible pour procéder à cette plantation, qui nous achemine symbolique pour tout le monde en y associant les écoles et les habitants mais l'application des principes de précaution dus à la pandémie nous oblige à le faire en petit comité cette année », conclut Philippe Lallement.

Le Conseil Municipal s'est engagé à planter 1 arbre sur la commune pour chaque naissance.

**Le Vendredi 02 Avril 2021 à 15h00 à la Mairie et en présence de la presse, le premier arbre du projet "1 Naissance 1 Arbre" a été planté.**

D'autres arbres vont prochainement être plantés : 15 naissances en 2021





## Octobre rose, une chaîne de solidarité

Cette année, la **Commission SPORT/SOLIDARITE/ANIMATION/VIE ASSOCIATIVE/CULTURE** participe à l'opération Octobre Rose qui permet la sensibilisation sur le cancer du sein et sur l'importance du dépistage précoce. Une façon aussi de soutenir les femmes touchées par cette maladie et de leur rendre hommage.



**Une guirlande de soutien-gorge**, réalisée par Sabine Fort, habitante de Cressieu, est installée au-dessus de la route départementale devant la salle des fêtes ainsi qu'au rond-point d'Intermarché.

**La façade de la mairie est décorée de rose**, code couleur de l'événement, pour faire prendre conscience aux femmes de la nécessité de se faire examiner. La banderole a été confectionnée par Thierry Léger, conseiller municipal.





Un stand d'information a été tenu par la Commission et avec la participation de Sabine FORT, en Mairie, le 23 octobre 2021 pour dialoguer avec la population, distribuer les flyers fournis par la Ligue contre le cancer et soutenir la recherche médicale et scientifique.





# NOËL DES AÎNÉS

**LA COMMISSION SPORT/SOLIDARITE/ANIMATION/VIE  
ASSOCIATIVE/CULTURE**

**A décidé, au dernier moment, d'annuler le repas des Aînés  
prévu le 19 décembre 2021 en raison des derniers chiffres alarmants  
d'incidence et de positivité du Covid dans notre Département.**



*Ce repas est offert aux aînés de la commune ayant au moins 70 ans.  
Un colis est offert aux aînés hospitalisés ou en maison de retraite  
ou ceux qui sont dans l'impossibilité de se déplacer pour des raisons médicales.*

Néanmoins et par respect de  
notre engagement avec notre  
fournisseur et afin d'amener  
quand même un peu de joie,  
les repas ont été livrés à  
domicile auprès des  
personnes inscrites.





## ASSOCIATIONS DE CHAZEY BONS

### AUSTIN'S COUNTRY

Martine BRUNET  
415 Route de Vaux - Cressieu  
01300 CHAZEY-BONS

[martine.brunet10@wanadoo.fr](mailto:martine.brunet10@wanadoo.fr)

### Amicale des Pompiers

Olivier MICHAUD  
3 bis rue du Bon Repos  
01300 BELLEY

[clairelagrangemichaud@hotmail.fr](mailto:clairelagrangemichaud@hotmail.fr)

### ASCB FOOT

Patrick POLLET  
HLM Le Furans - route de Belley  
01300 CHAZEY-BONS

[519781@laurafoot.org](mailto:519781@laurafoot.org)

### AAPPMA CHAZEY-BONS

André JACQUOT  
Rue Mante 01300 BELLEY

07 83 92 91 70

### Club de l'Amitié

Pierre-Marie DUPORT  
680 Route de Bourg  
01300 CHAZEY-BONS

[duport.pierremarie@gmail.com](mailto:duport.pierremarie@gmail.com)

### Comité de Fleurissement

Henri VALET  
88 Rue du Cloître  
01300 CHAZEY BONS

[cocoblanch@orange.fr](mailto:cocoblanch@orange.fr)  
04 79 81 73 12

### GYM +

Antonia PARISI CORRALES  
Lot. Le Côteau de la Madane 01300  
CHAZEY-BONS

[toni-espagnole@orange.fr](mailto:toni-espagnole@orange.fr)

### Les Amis de la Chapelle de Cressieu

Jean-Claude PIOLAT  
374 Route de Billieu - Cressieu  
01300 CHAZEY-BONS

[piolat.pierrette@orange.fr](mailto:piolat.pierrette@orange.fr)

### Les Amis de Saint-Véran

René MOULIN  
Route du Moulin d'Andert - Rothonod  
01300 CHAZEY BONS

[famillemoulin01@sfr.fr](mailto:famillemoulin01@sfr.fr)

### Sté de Chasse de CHAZEY-BONS

Cédric RAMEL  
Chemin des Jardins - Cressieu 01300  
CHAZEY-BONS

[cedricramel.cdr@gmail.com](mailto:cedricramel.cdr@gmail.com)

### Sté de Chasse de PUGIEU

Geël PLOTTIN  
188 route d'Isernans - Pugieu  
01510 CHAZEY BONS

04 79 42 29 96

### SOU DES ECOLES

Xavier FOSSE  
Groupe Scolaire La Louvatière 383 rue de  
la Louvatière 01300 CHAZEY BONS

[contact.sdecb@gmail.com](mailto:contact.sdecb@gmail.com)

### Union Cressolane

Bruno FORT  
133 route de Billieu - Cressieu 01300  
CHAZEY-BONS

[brunofort1966@gmail.com](mailto:brunofort1966@gmail.com)

### MOULIN DES COTES

Bernard MICHAUD  
115 Côte de Parallie - Chavillieu  
01510 CHAZEY BONS

[bernard.michaud1@orange.fr](mailto:bernard.michaud1@orange.fr)



## LE CLUB DE L'AMITIE

- **Le bilan de l'année écoulée :**

Nombre d'adhérents stable : 43

Le club a repris son activité du jeudi, début septembre, un mois plus tôt que les années précédentes à la demande des participants qui étaient impatients de se retrouver.

Depuis l'Assemblée Générale, du 7 Novembre 2019, l'activité du club a été réduite. Les réunions du jeudi ont cessé dès le premier confinement le 17 mars 2020.

Un repas avait été organisé en janvier au Bouchon » à Belley, puis un autre en juillet 2021 au restaurant Plottin à Pugieu, avec une très bonne participation des adhérents.

Nous n'avons pas organisé la brocante du fait des mesures qui nous étaient demandées (systèmes anti-bélier) et aussi par crainte de devoir l'annuler au dernier moment (crise sanitaire).

- **Projets pour cette année :**

Le club reprend ses activités chaque jeudi de 14 heures jusqu'à 18 heures.

Les joueurs de carte (coinche, belote, tarot) sont fidèles au poste.

Myriam Rossero se charge d'organiser des jeux de société chaque premier jeudi du mois.

Suzanne Meunier se charge d'organiser une marche chaque deuxième jeudi du mois, les personnes qui participeront à cette marche le feront sous leur propre responsabilité.

Gaby Martins propose le troisième jeudi du mois de faire du travail manuel.

Organisation de la brocante, date à fixer.

Le voyage du printemps est maintenu.

Les repas au restaurant aussi.

N'hésitez pas à nous rejoindre et meilleurs vœux à tous pour cette nouvelle année !

Le président : Pierre Duport  
La trésorière : Suzanne Michaud  
La secrétaire : Jeanine Vauday



## LES AMIS DE LA CHAPELLE DE CRESSIEU

Malgré une situation sanitaire délicate, nous avons pu, tant bien que mal réaliser quelques manifestations. Celles-ci ont été plutôt réussies et nous ont permis d'augmenter sensiblement notre trésorerie. En voici, brièvement le détail :

### ➤ Souscription

En début d'année, nous avons lancé une Souscription intitulée « Parrainer les tuiles ». Nous devons dire que lorsque nous avons pris cette initiative, nous étions un peu inquiets du résultat. Mais, notre inquiétude a été de courte durée. Dès que les habitants ont eu connaissance de ce projet, les dons nous sont rapidement parvenus, au-delà de nos espérances.

En effet, à ce jour, le montant de la Souscription est de **15800 Euros** pour 170 Dons.

C'est un réel succès, qui montre une nouvelle fois, l'attachement et le souhait d'un grand nombre d'habitants de la Commune, de voir se réaliser la rénovation de notre Chapelle.

Encore une fois, **MERCI** à tous les donateurs.

### ➤ Paëlla - Vente à emporter

La vente a eu lieu le Samedi 14 Août et a été une réussite, puisque le nombre de parts vendues est passée de **110** en 2020 à **180** cette année et nous avons même dû refuser des commandes.

**MERCI** aux bénévoles qui nous ont prêté main forte.



### ➤ Messe annuelle du 22 Août

Cette messe a lieu toutes les années, le Dimanche suivant le 15 Août, en hommage à Notre-Dame-de-Cressieu.

Elle a été célébrée par le Père Louis Brun, membre de la Commission d'Art Sacré, assisté du Père Philippe-Marie Kontzler, Curé de la Paroisse de Bons.

## LES AMIS DE LA CHAPELLE DE CRESSIEU

### ➤ Journées du Patrimoine

Cette année, indépendamment de la visite de la Chapelle, nous avons invité les donateurs de la Souscription et tous les habitants du village, à venir prendre l'Apéritif, et déguster la soupe de courge et de « gaudes », met ancestral du Bugey et de Bresse.

La fréquentation de la Chapelle a été stable : 81 personnes en 2019 contre 90 en 2021. Mais, si en 2019, cette visite concernait une population extérieure, intéressée et passionnée de patrimoine et d'art ancien, cette année nous avons accueilli de nombreuses personnes du village et de la Commune.

Toute l'équipe de l'Association a été très heureuse d'échanger, de trinquer, de déguster les « soupes » avec eux, et de voir à quel point ils soutenaient notre action.



### ➤ PROJETS POUR 2022

Nous proposons de reconduire nos manifestations pour 2022, aux mêmes dates que l'année dernière :

- Samedi 12 MARS : Vente à emporter, voire repas : Jambon madère / Gratin dauphinois cuit au four à bois.
- Dimanche 21 AOÛT : Messe annuelle à la Chapelle, suivie d'un apéritif offert.
- Les 17 et 18 SEPTEMBRE : Visite de la Chapelle - Fabrication et Vente de Pot-au-feu ou Tête de Veau.

## LES AMIS DE LA CHAPELLE DE CRESSIEU

### ➤ AVANCEMENT DES TRAVAUX DE LA CHAPELLE

La charpente et la toiture de la Chapelle ont été complètement refaites début Août 2021, par l'Entreprise LYVET : Tuiles « Millésime », clocher repeint et recouvert de feuilles de cuivre. Comme convenu, lors de la Souscription, le nom des donateurs, a été inscrit sur les tuiles.

Nous remercions la Municipalité, d'avoir fait exécuter ces travaux, ceci est un premier pas vers la restauration complète qui nous l'espérons, se fera très rapidement (façades et raccordement électrique).

En ce qui nous concerne, nous serons ensuite prêts à commencer la rénovation intérieure (peinture, menuiserie, électricité, autel, mobilier).

### ➤ VIE DU VILLAGE

Nous ne pouvons pas terminer ce compte-rendu, sans avoir une pensée pour les familles du hameau, qui ont perdu un être cher cette année.

Nous pensons aussi à ceux qui sont malades ou en convalescence. Nous leur souhaitons un bon rétablissement, également aux personnes qui sont en EPHAD, souvent isolées, éloignées de leur famille.

### ➤ VIE ASSOCIATIVE

Nous saluons l'initiative de la Municipalité d'essayer de rapprocher et soutenir les Associations, en organisant des rencontres entre celles-ci.

Ces Associations sont indispensables pour maintenir un lien social, un mieux vivre ensemble, une entraide entre habitants de la Commune.

Elles sont actuellement en danger par manque de bénévoles et nous lançons un appel à tous, pour les rejoindre.

### ➤ VOEUX POUR 2022

Encore cette année, nous avons vu notre vie perturbée par la pandémie.

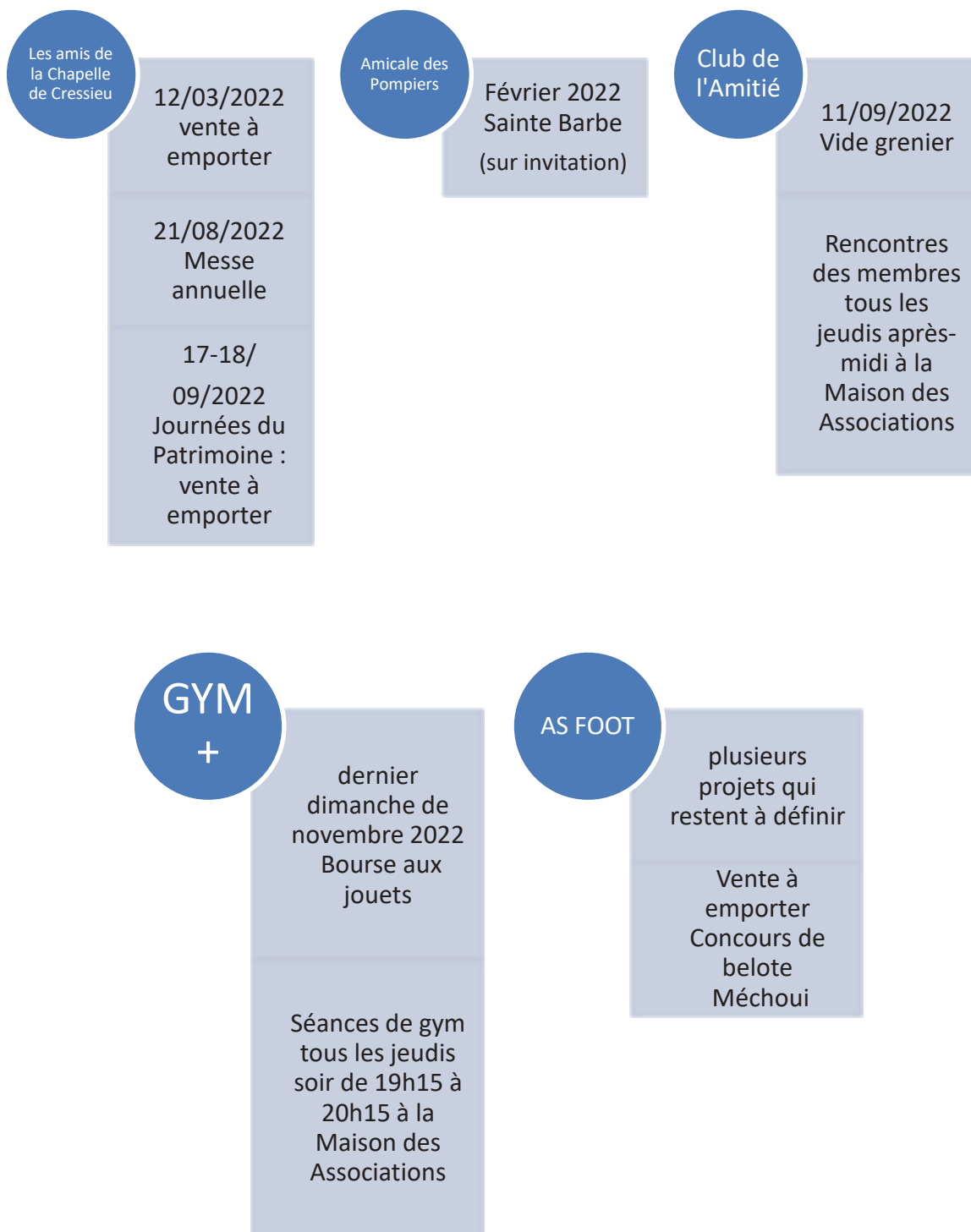
Souhaitons que l'Année 2022 ait raison de cette maladie et que nous puissions retrouver une vie normale.

Nous présentons à tous, nos meilleurs vœux de bonheur, santé, réussite pour l'année 2022.

Pour le Bureau,  
J-C. PIOLAT



Voici les dates des manifestations à venir en 2022 communiquées par les Associations lors de la réunion de la Commission du 16 octobre 2021.  
A vos agendas !



## La parole à...

**Nous avons décidé de mettre à l'honneur dans nos bulletins municipaux, une personne habitant la commune pour ses combats et son investissement dans différents domaines.**

*Pour cette première, Bruno FORT a eu le plaisir de s'entretenir avec Magali Gallat.*

**BF : Bonjour Magali, peux-tu te présenter à nos lecteurs ?**

*MG : J'habite à Cressieu depuis 32 ans, j'ai 55 ans, je suis maman de 3 enfants et grand-mère de 7 petits-enfants.*

*J'ai été assistante maternelle durant 23 ans à domicile puis auxiliaire de puériculture pendant 10 ans dans une structure d'accueil.*

*J'ai toujours été très active avant d'être frappée par le cancer du sein en février 2019.*

**BF : Après un long combat contre cette maladie, tu viens de réaliser 2 intenses challenges sportifs, en quoi consistaient-ils ?**

*MG : Dans le cadre de l'opération « octobre rose », nous avons relié avec l'association « 4S », Chambéry à Strasbourg en vélo (classique ou à assistance électrique) avec des étapes de 60 à 80 km par jour et un dénivelé positif de 5000 mètres, du 22 septembre au 03 octobre.*

*Je suis donc partie de Cressieu en vélo pour réaliser les 610 kilomètres de cette belle aventure.*

*Nous étions 12 participantes au départ de Chambéry en autonomie totale et nous avons rejoints 2 autres groupes à Besançon et à Strasbourg.*

*A notre arrivée, nous avons participé à la marche « la Strasbourgeoise » avec les participantes de la « Dragon'elles » (canoë sur la rivière l'Ill) dans le cadre d'octobre rose.*

*Le but de ce challenge est de favoriser la remise en forme après et pendant les traitements médicaux (chimiothérapie, rayons, opérations).*

*L'activité physique fait partie intégrante du traitement pour le moral, la confiance en soi et le mental.*



*Puis du 17 au 23 octobre, je suis partie à Chamonix avec l'association « A chacun son Everest » créée par Christine JANIN, médecin et première femme à avoir gravi l'Everest.*

*Elle propose via son association un défi sportif permettant de « lâcher prise » par rapport à la maladie. L'association « à chacun son Everest » aide les femmes en rémission d'un cancer du sein à affronter la phase délicate de l'après cancer pour qu'elles puissent retrouver confiance, joie de vivre et un nouvel élan de vie.*

*Marche, sophrologie, méditation, bol Tibétain, Watsu (massage dans les thermes de St Gervais), escalade, étaient au programme de cette semaine intense.*

*Des journées très chargées avec peu de moments de répit afin de permettre de lâcher prise totalement en étant toujours en activité.*



## **BF : Que-t-ont apporté ces deux défis ?**

*MG : Comme je le répète souvent, j'ai pris une « sacrée claque » suite aux lourds traitements !!!*

*La maladie m'a ébranlée mentalement mais aussi physiquement suite aux traitements avec tous les dommages collatéraux tels que la perte des cheveux, une énorme fatigue, et j'en passe !!!*

*Ces défis m'ont aidé à retrouver l'estime de moi, à savoir « lâcher prise », à faire de belles rencontres pleines de bienveillance, ainsi qu'à suivre le chemin de la guérison plus sereinement, mais aussi à me guider vers un nouveau chemin de vie qu'il faut construire.*

*Il ne faut pas rester seules face à la maladie, il faut oser partager car il y aura toujours une personne à votre écoute, qu'elle soit candide ou issue du monde médical.*

*Ces activités nous aident à parler de la maladie, permettent de rencontrer des personnes ayant vécu la même chose et qui comprennent le cheminement, les douleurs, les traitements, l'impact sur la vie du couple.*

*Malgré l'état physique et psychologique engendré par la maladie, on constate que l'on a encore des ressources pour lutter.*

**BF : D'où tires-tu cette énergie ?**

*MG : Je la puise dans trois domaines :*

- *par l'accompagnement et le soutien de mon mari, de ma famille et de mes amis. L'entourage souffre également beaucoup de la maladie*
- *par ma volonté à vivre chaque instant pleinement*
- *par l'activité et le sport.*

*Cela permet d'évacuer physiquement et mentalement tous les traitements reçus, et j'ai toujours eu un dynamisme prononcé pour le sport et les activités diverses.*

*Cela permet également d'engranger de l'énergie pour prévenir les cas de récurrence.*

**BF : Parles-nous de l'association 4S : (Sport Santé Solidarité Savoie) [www.association4s.org](http://www.association4s.org)**

*MG : J'ai découvert cette association de Chambéry lors de mes séjours à l'hôpital.*

*Elle propose diverses activités physiques (aquabike, aquagym, marche, gym douce, Qi-Gong, Tai-Chi, Dragon'boat, vélo, Yoga, sophrologie).*

*Elle est ouverte uniquement aux femmes ayant été victimes de cancer du sein.*

*Elle organise également des séjours « bien être » (danse, chants, etc).*

**BF : D'autres projets à venir ?**

*MG : Maintenant en rémission, je ne m'interdirai pas d'autres challenges lorsque le moment se présentera.*

**BF : Que dirais-tu aux femmes pour les encourager à se faire dépister ?**

*MG : De ne pas hésiter à consulter et qu'une mammographie, une échographie et l'autopalpation permettent de dépister plus rapidement les cancers.*

*Plus vite la maladie sera découverte, moins les traitements seront lourds, invasifs et traumatisants.*

*Toutes les femmes (et certains hommes également) peuvent être touchées par cette maladie qui n'est pas toujours héréditaire.*

*Les mammographies sont conseillées à partir de 40 ans puis un dépistage tous les 2 ans à partir de 50 ans.*

*Toutefois, le cancer n'attend pas l'âge des années et j'ai effectué mes défis avec des femmes de 28 à 55 ans victimes de cette maladie.*

**BF : Un mot pour finir ?**

*MG : Merci à vous de m'avoir mise à l'honneur, cela me touche sincèrement !!*

*Prenez soin de vous,*

**et Vive la vie !**

**Merci Magali, et  
encore bravo !!!**







Au début du mois d'Août, la commune a subi pendant plus de dix jours une succession de dégradations touchant des biens publics centralisés principalement aux abords de l'école publique.

Bien que des dégâts aient été perpétrés chez quelques particuliers, comme des jardinières jetées dans la rivière (le Furans) ou des tas de bois étalés, l'école et le parc enfant mitoyen ont été au cœur de ces agissements déplorables. Les grillages entourant ces deux bâtiments, pourtant scellés sur des plaques de ciment, ont été détruits, ainsi que les portes d'accès à ces espaces.

De même, des panneaux de signalisation autour du rond-point ont été arrachés et renversés.

Plusieurs plaintes ont été déposés auprès des services de la Gendarmerie et nous avons remis l'éclairage permanent sur ces zones.

Malheureusement et malgré le travail d'investigation des gendarmes, aucun responsable n'a pu être appréhendé.

Devrons-nous équiper notre commune de vidéo-surveillance et franchir ce pas comme de nombreuses communes le font ? C'est une question qu'il faudra, un jour, se poser...

## OBLIGATIONS DE TAILLE ET D'ELAGAGE DES PROPRIETAIRES RIVERAINS



### Articles de loi du code civil sur l'obligation de taille et d'élagage des propriétaires riverains

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie). Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public.

#### **Respecter les distances minimales**

##### **(Article 671 du code civil)**

**les distances à respecter sont les suivantes :**

- pour les plantations de plus de 2 mètres : distance d'au moins 2 mètres de la limite séparative
  - pour les plantations de moins de 2 mètres : distance est fixée à 0,50 mètre de la limite séparative
- La distance se calcule du milieu du tronc, de l'autre côté c'est la limite séparative qui sert de point de mesure. Si les terrains sont à des niveaux différents, les hauteurs des plantations sont mesurées par rapport au niveau du terrain où elles sont plantées.

#### **Responsabilités du propriétaire des végétaux**

##### **(Article 672 du Code civil et Loi du 20 août 1881 Journal Officiel du 26 août 1881)**

Lorsque le voisin ne respecte pas les règles de distance, il peut être contraint par le tribunal soit d'élaguer les arbres à la hauteur légale, soit de les arracher. Vous ne pouvez plus exiger l'arrachage de l'arbre si ce dernier a dépassé la hauteur légale ou préconisée par les usages locaux depuis plus de 30 ans. Le point de départ de ce délai est la date où l'arbre en grandissant a dépassé la hauteur prescrite.

#### **Entretenir les plantations**

##### **(Article 673 du Code civil, Loi du 20 août 1881 Journal Officiel du 26 août 1881 et Loi du 12 février 1921 Journal Officiel du 15 février 1921)**

Tout propriétaire doit **couper les branches qui dépassent la limite séparative** et avancent sur le terrain voisin. **Le voisin n'a pas le droit d'élaguer les branches lui-même.** Il a en revanche, la faculté d'exiger que cet élagage soit effectué même si le dépassement des branches a été toléré pendant plus de trente ans. Vous pouvez exiger cet élagage, même si cette opération risque de faire mourir l'arbre. Contrairement aux branches, **vous avez le droit de couper les racines des arbres voisins qui empiètent sur votre terrain.** En cas de dommages subis par votre fonds, votre voisin peut être tenu pour responsable. Si ce sont les branches d'un arbre fruitier qui avancent sur la propriété contiguë, votre voisin n'est pas autorisé à cueillir les fruits, mais s'ils tombent par terre, il peut les ramasser.



### **Vos plantations empiètent sur le domaine public**

L'élagage du branchage des arbres peut être dicté par le souci de la sécurité des personnes qui empruntent une voie publique, communale ou départementale. Aussi les maires sont parfaitement fondés, au titre de leur pouvoir de police, à exiger des propriétaires qu'ils procèdent à l'élagage des plantations riveraines d'une voie publique.

► il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière).

► au dessus d'un chemin rural (article R161-24), les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux.

► la responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survenait en raison de la violation des dispositions relatives aux plantations en bordure d'une voie publique.

**La mairie peut faire procéder aux travaux d'office aux frais du riverain, après mise en demeure** par lettre recommandée avec AR et restée sans effet. Chaque préfet peut dans son département, prendre par arrêté des dispositions de lutte contre les incendies. Il peut aussi prendre des dispositions imposant aux propriétaires un débroussaillage aux abords de leur propriété.

**Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire.**  
(Décret du 26 août 1987)

**Les travaux d'élagage peuvent être reportés à une date ultérieure pour être effectués durant une période propice pour les végétaux.**

(Cour de cassation de Paris, 27 septembre 1989).



## NUISANCES DU VOISINAGE



Le bruit peut devenir une nuisance sonore s'il est excessif ou anormal en raison de sa durée dans le temps, de sa répétition ou de son intensité. Tapage nocturne (de 21h à 6h), pratique d'un instrument à vent ou à percussion, travaux de bricolage, aboiements d'un chien, volume trop élevé d'un poste de télévision. Quel que soit le moment de la journée, ces bruits, s'ils sont excessifs ou anormaux sont sanctionnables s'ils troublent la tranquillité d'autrui ou sa santé. Le contrevenant risque une amende pouvant aller jusqu'à 450€.



Votre **tondeuse à gazon en marche** ne doit pas dépasser une puissance acoustique indiquée par les normes.

Respectez l'arrêté préfectoral (ou municipal, plus restrictif) qui prescrit les jours et heures d'utilisation :

- \* **les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30**
- \* **les samedis de 9h à 12h et 15h à 19h**
- \* **les dimanches et jours fériés de 10h à 12h**

- Gérez les nuisances sonores occasionnelles de façon courtoise, avec vos voisins :
- Les travaux de bricolage bruyants et gênants ne doivent pas être effectués le dimanche, ni pendant les heures de repos (le soir).
- Les voisins doivent être prévenus des fêtes organisées chez vous et dans tous les cas, tout bruit doit cesser à partir de 22 h 00.



### Aboiements incessants du chien

Les aboiements incessants du chien de votre voisin vous gênent ?

Zoom sur les démarches à suivre en cas de troubles sonores de voisinage

**Les textes en vigueur :** Les aboiements intempestifs représentent 30 % des plaintes pour troubles de voisinage. Plusieurs textes réglementaires régissent les nuisances sonores : article 1385 du Code civil, article R.1336-7 du code de la santé publique, article R.623-2 du code pénal, arrêtés municipaux ou préfectoraux éventuels, règlement de copropriété.

Ainsi selon l'article R. 1334-31 du code de la santé publique, « aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme [...] ». Autrement dit, un seul de ces trois critères suffit à constituer un trouble de voisinage, et ce, quelle que soit l'heure du jour ou de la nuit.

**Les démarches à suivre :** Si le chien de votre voisin aboie constamment, voici les démarches à suivre :

- Informer oralement votre voisin de la gêne occasionnée ;
- Si aucun résultat, lui envoyer une première lettre simple lui rappelant la législation en vigueur, suivie deux semaines plus tard d'une deuxième lettre recommandée avec accusé de réception (gardez une copie de vos lettres) ;
- Si aucune suite, contacter le conciliateur de justice à la mairie (prestation gratuite) ;
- Si rien ne change, recourir aux forces publiques ;
- **En dernier recours, porter l'affaire en justice.**



### Des déceptions et des avancées...

Au niveau communautaire, l'année 2021 a été marquée par des décisions importantes, que ce soit en termes de gros projets (centre nautique) ou de fiscalité. En tant qu'unique représentant de la Commune de Chazey-Bons, je vous rends compte ici, de manière objective, de l'exercice de mon mandat et des positions que j'ai prises sur les dossiers importants ou sensibles.

Je débiterai par les décisions lourdes de conséquences pour nos concitoyens, que j'ai vécues comme des déceptions, pour conclure, en bon optimiste que je suis, par les avancées.

#### ⇒ **Le centre aquatique :**

Le dossier de la construction de la nouvelle piscine a été examiné par le conseil communautaire du 25 février 2021. Il a été adopté par 48 voix pour, 12 voix contre et 4 abstentions.

J'ai voté contre ce projet sur lequel j'ai de nombreuses réserves : je ne les développerai pas ici, je vous renvoie au compte-rendu de ce conseil communautaire, sur le site internet de la communauté de communes. La décision de poursuivre le projet a toutefois été conditionnée au respect de l'enveloppe budgétaire allouée à l'opération, ainsi qu'à la notification des subventions énumérées dans le plan de financement (notification signifiant un accord, certaines subventions en étant au stade de la demande). Compte tenu de l'évolution des coûts de construction que nous connaissons actuellement, le projet restera-t-il dans l'enveloppe initiale ? Si ce n'est pas le cas, sera-t-il revu à la baisse ? Par quel moyen sachant qu'il est difficilement modifiable ? Un nouvel examen de fond sera-t-il fait si le coût dépasse les prévisions ? L'avenir nous donnera les réponses, sachant qu'entre temps les coûts supportés pour les études de ce projet continuent d'augmenter : nous arriverons sans doute au million d'euros fin 2021. Un dossier très difficile, donc, voire douloureux, sachant que la seule unanimité d'aujourd'hui se fait sur le constat que la piscine actuelle est vraiment obsolète, dégradée et inadaptée. Remettre l'offre aquatique à niveau est indispensable, mais à quel coût et par quel biais, tel sera l'enjeu de l'année à venir.

#### ⇒ **La taxe d'enlèvement des ordures ménagères :**

Une augmentation de cette taxe a été votée lors de la séance du 8 avril 2021. Ce sont environ 500 000 € qui seront perçus pour améliorer le système de collecte par apport volontaire, mais aussi (cela est important pour notre commune et notamment Cressieu) le suivi de la décharge des Erruts. J'ai voté contre cette augmentation car les explications fournies n'étaient pas claires et je n'ai pas compris le pourquoi d'une hausse aussi importante et aussi brutale.

### ⇒ La redevance GEMAPI :

L'instauration de cette nouvelle taxe a été décidée le 23 septembre 2021. Elle concerne la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, d'où l'acronyme « Gemapi ». L'exercice de cette compétence par la CCBS existe depuis plusieurs années : elle était financée par les fonds propres de la communauté (alimentés par des attributions versées par les communes). Désormais, cette taxe sera payée directement par les contribuables. Pour que ceux-ci ne subissent aucune augmentation de leurs impôts, il conviendrait que les communes baissent leur fiscalité à hauteur du montant prélevé par la CCBS. La question se posera pour Chazey-Bons lors du vote de son budget 2022.

J'ai voté contre l'instauration de cette taxe : l'exercice de cette compétence est indispensable et efficient au niveau communautaire. Mais ces augmentations successives de la fiscalité me semblent inopportunes en ces temps difficiles. Et surtout elles ne s'accompagnent pas de mesures de gestion et de pilotages financiers à la hauteur des enjeux. Les pistes d'économies ne sont pas approfondies, les dépenses de fonctionnement augmentent et la hausse de la fiscalité ne peut être la seule réponse de la communauté de communes : peut-être 2022 verra-t-il la commission des finances s'emparer de ces thématiques ?

L'ensemble de ces constats négatifs m'a amené à démissionner de mon mandat de vice-Président de la Communauté de Communes. En effet, je ne me retrouve pas dans la dynamique engagée. Cela étant, et pour donner à mon compte-rendu un caractère foncièrement objectif, je le conclurai par les améliorations et avancées qui ont eu lieu à la CCBS.

La relation avec les communes s'améliore, notamment par une meilleure communication et par les conférences des Maires. Le démarrage de l'élaboration concertée d'un projet de territoire permettra de déterminer les axes politiques à développer ces prochaines années. Ce projet nécessitera toutefois d'allouer des moyens aux politiques retenues.

Le plan climat-air-énergie devrait lui aussi définir les engagements de la communauté en matière de transition énergétique.

La réhabilitation de l'ancien EHPAD pour y faire le siège communautaire est à priori confirmée, sur un format financier plus modeste qu'initialement prévu. Cet outil permettra enfin à la communauté de travailler dans des conditions minimales d'efficacité : l'éparpillement des services et des élus reflète la réalité actuelle de la CCBS : un regroupement d'anciennes structures (SIVOM, communautés, district...) qui petit à petit apprennent à se connaître et à dialoguer de façon constructive.

L'année 2022 sera à n'en pas douter l'année charnière du mandat actuel, avec la validation définitive des axes politiques travaillés et l'ultime question du gros chantier du centre aquatique.

Philippe NARDIN,  
Conseiller Municipal Chazey-Bons  
Conseiller Communautaire CCBS

## Du côté du SITOM Nord Isère...

Pour mémoire, le SITOM Nord Isère est la structure qui gère l'usine d'incinération des déchets ménagers de Bourgoin Jallieu : ce site accueille et valorise les ordures ménagères de la Communauté de Communes. La valorisation se fait par la production de vapeur (chauffage de logements) et production d'électricité (revendue à EDF).

Comme je l'ai expliqué dans notre bulletin municipal édité fin 2020, je suis mobilisé sur le poste de Vice-Président de cette structure, en charge du renouvellement du contrat d'exploitation de l'usine. Nous avons durant cette année 2021 mené un gros travail de rédaction du futur contrat à passer avec l'exploitant qui sera retenu. Les volets techniques, juridiques et financiers sont denses, volumineux et complexes : deux bureaux d'études assistent les élus dans ce gros travail qui arrive à ce jour à son terme : de nombreuses réunions nous ont mobilisés tout au long de l'année pour travailler sur les différentes clauses du contrat. L'appel d'offres va être lancé et les candidats admis à concourir seront connus début 2021.

La procédure d'appel d'offre se déroulera sur toute l'année 2022 pour une prise de possession des lieux par le nouvel exploitant en avril 2023.

La maîtrise des coûts a été le fil conducteur de ce dossier de consultation : maîtriser les dépenses mais aussi garantir les recettes de vente d'électricité et de chaleur.

Pour garantir ses recettes et s'inscrire dans une logique de transition énergétique, le SITOM a répondu à un appel à projets de L'Etat, de l'ADEME et de la Région Auvergne Rhône Alpes pour la production d'hydrogène bas carbone.

Une option a donc été ajoutée au futur contrat d'exploitation pour construire et exploiter un hydro liseur alimenté par l'électricité produite à l'usine. Cette option sera validée ou non en regard des résultats de l'appel d'offres.

Pour être validée, l'option production d'hydrogène devra répondre à des impératifs de coût de production et de revente : la société portée par la Région s'engagera à acheter l'hydrogène et à construire les stations de distribution, qui alimenteront les piles à combustibles des bennes à ordures ménagères, des bus urbains et des trains régionaux. Une station de distribution pour les véhicules particuliers a par ailleurs déjà été construite à Chambéry dans la zone des Landiers.

C'est donc la mise en place d'une filière hydrogène complète qui se fera, à l'échelle de Auvergne-Rhône-Alpes. Cette action bénéficie du soutien de l'Etat qui a obtenu 7 milliards d'aide de l'Union Européenne pour la mise en place de cette filière. A noter que la France et l'Allemagne sont les deux pays les plus avancés dans ces réflexions et ces concrétisations.

Philippe NARDIN,  
Conseiller Municipal Chazey-Bons  
Conseiller Communautaire CCBS



**Une demande en lien avec votre santé ?**

- ✓ Des difficultés à obtenir un rendez-vous avec votre médecin traitant ?
- ✓ Vous n'avez pas de médecin traitant ?
- ✓ Vous ne savez pas vers quel professionnel de santé vous tourner ?

La CPTS\* Bugey Sud assure une permanence téléphonique **du lundi au jeudi de 13h à 18h et le vendredi de 10h à 13h.** pour vous aider à trouver un rdv avec un professionnel de santé sur le territoire Bugey Sud dans les meilleurs délais en cohérence avec vos besoins.

 **06.59.74.32.82**

  
CPTS  
Bugey Sud  
Communauté Professionnelle  
Territoriale de Santé

**Communauté de communes Bugey-Sud**  
34, Grande Rue - BP 3 - 01301 Belley Cedex - France  
Tél. 04 79 81 41 05  
[accueil@ccbugeysud.com](mailto:accueil@ccbugeysud.com)

**[www.ccbugeysud.com](http://www.ccbugeysud.com)**





**BUGEYSUD TRIMAX**

**Déchetterie de Belley**

Horaires d'ouverture :

| ÉTÉ                              | HIVER                            |
|----------------------------------|----------------------------------|
| (fin mars à fin octobre)         | (fin octobre à fin mars)         |
| du <b>lundi</b> au <b>samedi</b> | du <b>lundi</b> au <b>samedi</b> |
| de 09h00 à 12h00                 | de 09h00 à 12h00                 |
| et de 14h00 à 19h00              | et de 14h00 à 17h30              |

[www.bugeysud-trimax.fr](http://www.bugeysud-trimax.fr) / Tél. 04 79 81 01 99

**BUGEYSUD TRIMAX**

**Déchetterie de Virieu le Grand**

Horaires d'ouverture :

| ÉTÉ                              | HIVER                            |
|----------------------------------|----------------------------------|
| (fin mars à fin octobre)         | (fin octobre à fin mars)         |
| <b>mardi, vendredi et samedi</b> | <b>mardi, vendredi et samedi</b> |
| de 09h00 à 12h00                 | de 09h00 à 12h00                 |
| et de 14h00 à 19h00              | et de 14h00 à 17h30              |
| <b>lundi, mercredi et jeudi</b>  | <b>lundi, mercredi et jeudi</b>  |
| de 14h00 à 19h00                 | de 14h00 à 17h30                 |

[www.bugeysud-trimax.fr](http://www.bugeysud-trimax.fr) / Tél. 04 79 81 01 99



**BUGEYSUD TRIMAX**

**Déchetterie de Culoz**

Horaires d'ouverture :

| ÉTÉ                              | HIVER                            |
|----------------------------------|----------------------------------|
| (fin mars à fin octobre)         | (fin octobre à fin mars)         |
| <b>lundi, mercredi et samedi</b> | <b>lundi, mercredi et samedi</b> |
| de 09h00 à 12h00                 | de 09h00 à 12h00                 |
| et de 14h00 à 19h00              | et de 14h00 à 17h30              |
| <b>mardi, jeudi et vendredi</b>  | <b>mardi, jeudi et vendredi</b>  |
| de 14h00 à 19h00                 | de 14h00 à 17h30                 |

[www.bugeysud-trimax.fr](http://www.bugeysud-trimax.fr) / Tél. 04 79 81 01 99

#CNI

# obtenir ou renouveler sa carte d'identité



Je peux effectuer ma pré-demande en ligne sur <https://predemande-cni.ants.gouv.fr> et je note le numéro de pré-demande attribué



Je rassemble l'ensemble des pièces justificatives demandées



Je me rends dans l'une des **15 mairies\*** équipées d'un dispositif de prise d'empreinte



Je me présente au guichet de la mairie choisie pour y déposer mon dossier



Je reçois un SMS lorsque ma carte d'identité est disponible, et je vais la retirer auprès de la mairie de dépôt

\* Airvault, Bressuire, Brioux sur Boutonne, Champdeniers, Chauray, Coulonges sur l'Autize, Mauléon, Mauzé sur le Mignon, Melle, Moncoutant, Niort (Centre ville et mairie annexe du Clou Bouchet), Parthenay, Saint-Maixent l'Ecole, Sautou-Vaussais et Thouars

Préfecture  
**CARTE D'IDENTITÉ**  
Mairie de Coulonges  
**MES DÉMARCHES**  
*à portée de clic!*

## BIENTÔT 16 ANS ? PENSEZ À VOUS FAIRE RECENSER !

A partir de vos 16 ans, le recensement citoyen (ou militaire) vous permet d'être convoqué(e) à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) et d'être inscrit(e) automatiquement sur les listes électorales ! Il concerne tous les jeunes, filles ou garçons.

### Le recensement citoyen : tous concerné(e)s à partir de 16 ans

A partir de 16 ans (et dans les 3 mois qui suivent votre anniversaire), filles et garçons, vous devez effectuer votre [recensement citoyen ou militaire](#) : il vous permettra en particulier d'être convoqué(e) à la [Journée Défense et Citoyenneté \(JDC\)](#).

*Dans la pratique, vous avez **jusqu'à 25 ans** pour vous faire recenser, mais attention, cela peut retarder d'autant vos démarches, par exemple pour passer un examen national ou d'Etat (bac, CAP, permis de conduire...) pour lesquels le certificat de participation à la JDC reste nécessaire.*

### Le recensement citoyen : quels avantages ?

Le recensement est une démarche **citoyenne**, qui s'inscrit dans le [Parcours Citoyenneté](#) et qui vous permet :

- d'être convoqué(e) à la [Journée Défense et Citoyenneté \(JDC\)](#),
- d'être inscrit(e) **automatiquement sur les listes électorales** à vos 18 ans.

Ensuite, l'**attestation de participation à la JDC** ou une **attestation provisoire "en instance de convocation"** (par exemple, en cas d'attente de la convocation à la JDC) vous permet :

- d'accéder aux examens et concours d'Etat : CAP, Bac, [permis de conduire](#)
- de vous engager dans une forme de volontariat, militaire ou civil.

### Où effectuer le recensement citoyen ?

- à la mairie de votre domicile,
- au consulat ou à l'ambassade de France, si vous résidez à l'étranger.

[Recensement en ligne possible.](#)

### Recensement citoyen : quels documents sont nécessaires ?

- une pièce d'identité ([carte nationale d'identité](#), passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française),
- un [livret de famille](#)





## Carrières

### **Recrutement des armées dans l'Ain**



#### **Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées (CIRFA)**

8A, boulevard du Maréchal Leclerc  
01011 BOURG-EN-BRESSE Cedex

Ouverture du lundi au vendredi : 08h00-17h00

Samedi matin (uniquement sur rendez-vous)

Tél : 04.74.32.19.19

Courriel : [cirfa.bourg-en-bresse@terre-net.defense.gouv.fr](mailto:cirfa.bourg-en-bresse@terre-net.defense.gouv.fr)

Site internet : <http://www.sengager.fr>

#### **Permanences dans le département : uniquement sur rendez-vous**

##### **Ambérieu-en-Bugey :**

1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mercredi du mois, de 10h00 - 12h00

Mission locale - 3, place Sanville

##### **Bellegarde sur Valserine :**

2<sup>ème</sup> mercredi du mois de 14h00 à 16h00

Locaux MEEF et mission locale - 9, rue des Papetiers

##### **Belley :**

1<sup>er</sup> mercredi du mois de 13h30 à 15h30

Mission local - Bat. TAIC - ZI de Coron, 214 route de Parves

##### **Châtillon sur Chalaronne :**

2<sup>ème</sup> mardi du mois de 14h00 à 16h00

Mission locale - 62 impasse des hortensias

##### **Oyonnax :**

1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mercredi du mois de 10h00 à 12h00

Mission locale - 188 rue Anatole France





MISSION DE SERVICE PUBLIC DE PROXIMITÉ POUR LES 16 À 25 ANS



## GARANTIE JEUNES

***Vous êtes sans emploi,  
ni formation, ni scolarisé,  
avec peu ou pas de revenus ?***

Nous proposons :

- **l'autonomie professionnelle**  
avec un accompagnement pour accéder à  
plusieurs expériences professionnelles.
- **une aide financière**  
(allocation mensuelle soumise au respect des  
obligations du contrat)

15 lieux d'accueil  
Renseignez-vous :  
contact@mljbpa.fr  
04 74 34 61 22



### SOUTIEN CONTRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE

Rendez-vous des jeunes et de leurs parents afin  
de trouver une solution la plus adaptée à leur situation.  
Dans le cadre de « l'obligation de formation »

### MISSIONS

Parcours contractualisés  
vers l'emploi et l'autonomie  
(PADEA)

Partenariats & relations  
avec les entreprises

### ACCOMPAGNEMENTS

Orientation professionnelle

**EMPLOI** FORMATION

Accès aux droits  
sociaux et aides  
financières

**Santé**

MOBILITÉ

Logement autonome.



En 2021 à fin septembre, déjà  
**3000 JEUNES ACCOMPAGNÉS**

effacement dans leur insertion professionnelle et sociale  
par des professionnels et tout un réseau de partenaires

## Coordonnées



Bâtiment TAIC - ZI de Coron 214 route  
de Parves 01300 Belley



04 79 81 53 75



mlj.belley@mljbpa.fr

### Liste de Assistantes Maternelles

**Sophie BERTHELOT**

- 68 rue du Village
- 06 36 56 73 50

**Cécile DOMINGUEZ**

- 246 route de Montchoisi - Cressieu
- 06 51 57 61 78

**Céline MAFFRE**

- 89 route de Belley
- 06 28 06 95 92

**Virginie MARTIN**

- Lot. Champ Devant - Rothod
- 04 79 81 55 01

**Antonia PARISI**

- Lot. Clos de la Madone
- 07 66 81 50 68

**Régine RAMEL**

- 23 rue des Jardins - Cressieu
- 06 27 69 10 64

**Marie-José RESET**

- Lot. Clos de la Madone
- 06 25 43 05 40

**Fernande RIBEIRO**

- 54 rue Faraboz
- 06 20 43 16 17

**Magali SASTOURNE**

- 38 sous la Côte
- 06 17 78 11 57

Centre Départemental de la Solidarité 44 rue Juvanon de Vachat 01300 BELLEY

☎ 04 79 81 34 27 / 3001 - [www.ain.fr](http://www.ain.fr)

Portail national de la CAF dans lequel sont référencées  
les assistantes maternelles en activité :

[www.monenfant.fr](http://www.monenfant.fr)

## Le site de la commune fait peau neuve....

Le nouveau site internet de la commune est opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021 à l'adresse suivante : [www.chazey-bons.fr](http://www.chazey-bons.fr)

Remerciements à Théa Fort pour son implication dans la création de ce nouveau site. Cette opération a nécessité de sa part, une grande disponibilité et professionnalisme qui ont permis au site de voir le jour dans des délais de construction très courts.



**...Vous y trouverez toutes les informations de la commune,  
pensez à vous connecter.**



### INFORMATION FIBRE

La commune a réceptionné les travaux de distribution réalisés par AXIOME et BOUYGUES.

Le SIEA doit réceptionner les travaux d'alimentation réalisés en dehors de la commune.  
La réception devrait avoir lieu en début d'année 2022.

A partir de ce moment, les opérateurs auront un délai de 3 mois pour positionner leurs offres et revenir vers les administrés pour faire les propositions d'abonnement et de tarif.



## Suivez l'actualité de **CHAZEY-BONS** en temps réel avec l'application illiwap

Evénements, réunions, fête de village, incidents, coupure d'eau ou d'électricité, fuite de gaz, alerte météo, etc... recevez toutes les infos de la commune directement sur votre téléphone en seulement 3 étapes !

1

Téléchargez l'application  
**illiwap**



Sur votre Google Play (Android)



Sur votre AppStore (iOS)

2

Recherchez votre commune

Entrez manuellement le nom de la commune dans la barre de recherche de votre application



OU

Scannez le QRCode via  
le lecteur intégré

3

Suivez votre commune

Cliquez sur le bouton **SUIVRE**  
pour vous abonner à  
l'actualité de la commune

👍

Recevez les notifications sur votre smartphone

Tous les messages que vous recevrez seront  
disponibles dans le fil d'actualité de votre  
application pendant 30 jours



**illiwap, c'est l'appli :**

**SANS INSCRIPTION**

Pas d'email, pas de  
téléphone, aucune  
coordonnée, pas de fichier

**GRATUITE**

Téléchargement gratuit et  
sans engagement



## ETAT CIVIL

### Naissance

Jahélya CHAVE, le 24 janvier 2021  
Sirine EL BAOUCHI, le 26 février 2021  
Marley PION-ROUX DEGLISE, le 22 mai 2021  
Sirine BENCHETIOUI, le 14 juin 2021  
Hermes LEOTY, le 24 juin 2021  
Lindsay FAVRE, le 27 juillet 2021  
Eymen GENC, le 31 juillet 2021  
Késsy PREVOST, le 3 août 2021  
Esteban CASTEL, le 14 août 2021  
Lissandro GAUGER MAISSIAT, le 24 août 2021  
Alysée PREVOST, le 18 septembre 2021  
Lana LECOCQ, le 26 septembre 2021  
Mélina BOUDESS, le 5 octobre 2021  
Maëlya FELIX, le 22 octobre 2021  
Mathéo HOAREAU, le 14 décembre 2021

### Mariages

Marie GREBOVAL et Anthony GIRET, le 24 avril 2021  
Karine HUET et Franck BONNARD, le 5 juin 2021  
Marie-Christine LAMBERBOURG et Philippe RAMEL, le 26 juin 2021  
Magalie NOUVION et Frédéric MUTTONI, le 17 juillet 2021  
Fanny BAYLE et Cédric CHAVERNOZ, le 24 juillet 2021  
Christy BENIGAUD et Steven MORAND, le 31 juillet 2021  
Marie PHILIPPE et Romain RENAUD, le 14 août 2021  
Büsra ACIKEL et Ozkan GENC, le 3 septembre 2021

### Décès

Maurice JACQUET, le 23 mars 2021  
Pierre MUGNIER, le 19 avril 2021  
Rodolphe PACCOD, le 29 mai 2021  
Dominique PISANO née SCIANDRA, le 2 août 2021  
Joséphine PITRAT née MARTIN, le 26 août 2021  
Paul MICHAÏLLE, le 2 septembre 2021  
Yves CERDEIRA, le 12 septembre 2021  
Jean-Louis LAGRANGE, le 12 septembre 2021  
Camille DEMUR, le 15 septembre 2021  
Bruno GONTIER, le 5 décembre 2021

Sincères  
Condoléances

## Secrétariat de Mairie

Marie-Christine VAUDAY-PITRAT et Adeline GAUDICHEAU vous accueillent les

**Lundi**

9h00-12h00 / 13h30-16h30

**Mardi-Jeudi**

Fermetures hebdomadaires

**Mercredi – Vendredi - Samedi**

9h00-12h00

## Les permanences du Maire

Uniquement sur rendez-vous pris auprès du Secrétariat

**Lundi**

9h00-11h00 (pour les particuliers et professionnels)

**Mercredi**

9h00-11h00 (pour les professionnels)

**Samedi**

10h00-12h00 (pour les particuliers)

### Mairie de Chazey-Bons

Place de l'Ancienne Gare

01300 CHAZEY-BONS

☎ 04 79 81 70 18

📄 04 79 81 73 64

💻 [mairie@chazey-bons.fr](mailto:mairie@chazey-bons.fr)

Sous-Préfecture de Belley ☎ 04 79 81 01 09 - SOGEDO Virignin ☎ 04 79 81 08 09

